

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ *En votant pour les candidat.e.s
présenté.e.s par la CGT, vous avez
l'assurance d'être bien défendu.e.s,
par des élu.e.s qui porteront vos
revendications tant localement
que nationalement, qu'elles soient
spécifiques ou plus générales.*



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018
Ne pas jeter sur la voie publique

ASHQ
AGENT DES SERVICES
HOSPITALIERS QUALIFIÉ

VOTEZ
pour le
progrès social

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



ÉLECTIONS
6 décembre 2018



Fonction Publique Hospitalière

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

CTE CAPL

CAPD

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

ASHQ (AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ)

Les politiques hospitalières qui se succèdent tendent à nier l'importance du rôle et de la place des ASH dans les équipes de soins. Pourtant, l'utilité de cette catégorie dans les services de soins est indiscutable pour l'hygiène et l'entretien des locaux. Les ASH contribuent efficacement à la sécurité et au bien-être de l'ensemble du personnel, des patients et des usagers.

A des fins de fausses économies, les postes d'ASHQ ne sont plus remplacés, les hôpitaux « externalisent » le secteur de l'entretien vers des entreprises du privé. C'est grave, car cela remet en cause le respect des procédures d'hygiène (protocoles, connaissance des produits, traçabilité...) et la sécurité des patient.e.s.

Le manque d'intégration dans les équipes aboutit à une désorganisation de la continuité des soins, à une accentuation de la mobilité, de la flexibilité des agents et à des plannings qui peuvent changer d'un jour sur l'autre.

Les restrictions budgétaires dans les établissements précarisent l'emploi et marginalisent les mises en stage et les titularisations pour laisser place à des emplois précaires (CDD). A terme, cette politique favorise la non reconnaissance de cette profession et par conséquent le manque de personnel qualifié.

L'ASHQ a toute sa place au sein de l'équipe de soins ! Elle/Il doit la garder et assister aux transmissions.

UN RÔLE PIVOT DANS L'ÉQUIPE DE SOINS

Depuis 2007, les ASHQ sont dans le corps des AS. Elles/ils sont considéré.e.s sans diplôme et sont donc recruté.e.s en échelle C1. Elles/ils y restent toute leur carrière, voire atteignent péniblement l'échelle C2, sauf si elles/ils ont accès à une formation qualifiante.

Pendant longtemps, il a été facile pour les ASHQ d'accéder à une qualification « diplômante » dans la Fonction publique hospitalière. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, les budgets consacrés à la promotion professionnelle sont en nette diminution.



LA CGT REVENDIQUE :

- Un accès automatique à une remise à niveau (si besoin) et une formation qualifiante minimale équivalente au titre V (BEP, CAP...) ou IV (bac pro) avec une prise en charge financière assurée et le versement intégral du salaire (primes comprises).
- Que tout.e agent.e reçu.e à un concours soit admis.e à suivre la formation sans report. Suite à la formation, un emploi dans le nouveau grade doit lui être garanti.
- Un salaire de départ à 1,2 fois le SMIC avec un doublement sur la carrière.
- Un retour immédiat de l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**